|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cgtform | **La Formation syndicale Cgt****Prudis**Espace vie syndicale 263, rue de Paris Case 4-3 93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.15Fax : 01.48.18. |
| Courriel : prudis@cgt.frSite internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> |

**Harcèlement (2e module)**Public :Les Conseillers Prud’hommes conseiller(e)s prud'hommes élu(e)s avant 2018 et/ou ayant suivi le cursus PRUDIS jusqu’à la session 3 incluse.Le contexte qui amène à faire de la formation :Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à un mandat ».** Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de nos camarades pour qu’elles et ils soient à même de traiter les litiges portant sur les questions de rémunération et de salaire.Les objectifs de formation :Les stagiaires seront outillés sur les notions de harcèlement.Les thèmes abordés :1. La notion de harcèlement ;
2. La preuve du harcèlement ;
3. La prévention ;

4. Les sanctions ;5. Le contrôle du conseiller prud'homme.Les pré requis à cette formation :Ce stage s'adresse aux conseiller(e)s prud'hommes élu(e)s avant 2018 et/ou aux conseiller(e)s ayant suivi le cursus, session 3 incluse.Les stagiaires devront déjà avoir suivi le stage « Discrimination ».Évaluations prévues :Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations permettant aux participants d’auto mesurer leur capacité à mettre en œuvre les recommandations.Évaluations de fin de thème, sous forme de synthèses.Évaluation appréciative des thèmes et fin de formation.Forme et durée de l’action de formation * Stage de 5 jours du 23/09/2019 au 27/09/2019 à l’Institut des Sciences Sociales du travail de Bourg la Reine.
 |
|  |